

## Règlement Intérieur – Formations à Distance

IS-TMK, SARL  
66 avenue des Champs Élysées  
75008 PARIS  
Email : contact@is-telemarketing.fr  
Téléphone : 01 83 64 33 46

### Préambule

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne redevable du paiement de la prestation de formation telle qu'identifiée dans la commande. Le client peut être une personne morale (entreprise ou institution) ou physique.
- Directeur : le représentant légal de IS-TMK.
- Formations : les formations proposées par IS-TMK comprenant les formations interentreprises, intra-entreprise, en présentiel ou à distance.
- Organisme de formation : IS-TMK.
- Responsable de formation : personne en charge des formations chez IS-TMK.
- Stagiaire : toute personne physique bénéficiant d'une formation, incluant salariés, mandataires sociaux, représentants ou agents du Client.

### Article 1 – Objet

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires participant à une formation organisée à distance par IS-TMK. Il vise à définir les modalités d'organisation des formations à distance, énoncer les règles de fonctionnement et de discipline applicables, et déterminer les principales mesures de santé, sécurité et respect des conditions d'apprentissage.

### Article 2 – Application du règlement

Ce règlement est communiqué au Client et au Stagiaire avant l'inscription. Il est considéré comme accepté dès le démarrage de la formation.

### Article 3 – Organisation des formations à distance

Les formations à distance se déroulent via une plateforme dédiée (visioconférence et e-learning). Les stagiaires doivent :

- Fournir une adresse e-mail et un numéro de téléphone valides
- Informer IS-TMK de tout changement de coordonnées
- Respecter les conditions d'accès et de confidentialité de la plateforme.

### Article 4 – Santé et sécurité

Les stagiaires sont tenus de respecter les règles de sécurité propres à l'environnement depuis lequel ils se connectent, ainsi que les consignes d'utilisation des outils numériques de la formation.

### Article 5 – Horaires de formation

Les horaires sont précisés dans la convention de formation. Toute absence ou retard doit être signalé et justifié auprès de l'organisme.

### Article 6 – Identification des stagiaires

En visioconférence, les stagiaires doivent apparaître sous leur nom complet et rester connectés et visibles pendant toute la durée de la session.

### Article 7 – Enregistrements

Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions sans accord préalable écrit. Les captures d'écran ne sont pas autorisées.

### Article 8 – Émargement

L'émargement s'effectue par signature électronique à chaque session ou demi-journée de formation.

### Article 9 – Questionnaire de satisfaction

Un questionnaire est transmis en fin de formation pour recueillir l'avis du stagiaire.

### Article 10 – Documentation pédagogique

Les supports sont transmis par voie électronique. Ils sont strictement personnels et soumis à des conditions de confidentialité et de non-diffusion.

### Article 11 – Confidentialité et propriété intellectuelle

Les contenus pédagogiques, outils et ressources utilisés restent la propriété exclusive de IS-TMK. Toute diffusion ou reproduction est interdite.

### Article 12 – Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion de la formation. Conformément à la réglementation RGPD, les stagiaires disposent de droits d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

### Article 13 – Sanctions

Tout comportement inapproprié ou non-respect du présent règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

#### Article 14 – Procédure disciplinaire

Toute sanction est précédée d'un entretien contradictoire entre le stagiaire et un représentant de l'organisme, suivi d'une décision motivée notifiée par écrit.

#### Article 15 – Publicité et entrée en vigueur

Le présent règlement est disponible sur le site internet de IS-TMK et s'applique à toutes les formations à distance à compter de sa diffusion.

#### Modalités de formation

IS-TMK propose des formations :

- En présentiel : dans nos locaux ou au sein de votre entreprise
- À distance : via une plateforme e-learning et des classes virtuelles interactives

Aucune condition préalable n'est exigée pour accéder aux formations, sauf indication spécifique dans le programme.

#### Financement des formations

Nos formations sont éligibles à différents dispositifs de financement selon votre situation :

- CPF (Compte Personnel de Formation)
- France Travail (ex-Pôle emploi)
- OPCO
- Aides à la création ou à la reconversion professionnelle
- Financement personnel (avec possibilité d'échelonnement)

Nous vous accompagnons dans vos démarches pour faciliter l'accès à votre parcours de formation.

